



Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal, par sa délibération du 28/06/2024, numéro 15.1., a approuvé

- **le projet de lotissement lequel prévoit de lotir une partie du domaine public en un lot, à savoir la parcelle n°1122/xxx1, section E de Keispelt et Meispelt, place, d'une contenance de 4,29 ares, située au lieu-dit « Rue de Kopstal », car ladite parcelle longe les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Kehlen numéros 1122/3518 et 1126/177, propriété de la société COPROM S.A. de Mersch, conformément au plan présenté par le bureau de géomètres GEOCAD Géomètres officiels S.à.r.l. de Luxembourg pour le compte de la société COPROM S.A. de Mersch, en date du 27/03/2024.**

Le texte de cette décision avec les pièces à l'appui est à la disposition du public à la maison communale à Kehlen où il peut en être pris connaissance et pris copie sans déplacement, ainsi que sur le site internet communal dans la rubrique « Médiathèque ».



Registre aux délibérations du conseil communal de la commune de Kehlen

Séance publique du 28 juin 2024

Annonce publique de la séance et convocation des conseillers : 21 juin 2024

Présents : MM. Eischen Félix, bourgmestre ; Bissen Marc et Kockelmann Romain, échevins ;
M. Breden Guy, Mmes Frantzen Maryse, Koch Natacha, MM. Kohnen Guy, Krecké Patrick, Mme Meyer-Deitz Claudine, M. Molitor Max et Mme Noesen-Heintz Nathalie, conseillers ;
M. Haas Marco, secrétaire communal

Excusé : M. Bonifas Larry, Mme Binck-Geschwind Cheryl, conseillers

Point de l'ordre du jour: **15.1**

Objet: Lotissement d'un terrain dans la rue de Kopstal à Meispelt (Délimitation Domaine public)

Le Conseil Communal,

Vu le projet de lotissement établi par le bureau de géomètres GEOCAD Géomètres officiels S.à.r.l. de Luxembourg pour le compte de la société COPROM S.A. de Mersch, en date du 27/03/2024 ;

Considérant que, dans le cadre du développement du projet d'exécution du PAP NQ rue de Kopstal à Meispelt, ledit projet de lotissement a pour objet de lotir une partie du domaine public en un lot, à savoir la parcelle n°1122/xxx1, section E de Keispelt et Meispelt, place, d'une contenance de 4,29 ares, située au lieu-dit « Rue de Kopstal », car ladite parcelle longe les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Kehlen numéros 1122/3518 et 1126/177, propriété de la société COPROM S.A. de Mersch ;

Vu les règlements grand-ducaux du 08/03/2017 relatifs à l'aménagement communal et au développement urbain ;

Revu sa délibération du 22/11/2019, n° 1, portant adoption du projet d'aménagement général (PAG) de la commune de Kehlen, approuvée par la Ministre de l'Intérieur le 27/10/2020, référence 42C/012/2019, et par la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable en date du 17/01/2020, respectivement du 14/12/2020, référence 80985/CL-mb ;

Revu sa délibération du 22/11/2019, n° 2, portant approbation du plan d'aménagement particulier 'quartier existant' de la commune de Kehlen, approuvée par la Ministre de l'Intérieur le 27/10/2020, référence 18558/42C, PAG 42/012/2019 ;

Revu sa délibération du 03/02/2022, numéro 16, portant approbation de la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier 'quartier existant' de la commune de Kehlen (Réf.18558/PA1/42C) ;

Vu la loi communale modifiée du 13/12/1988 ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

Approuve le projet de lotissement qui a pour objet de lotir une partie du domaine public en un lot, à savoir la parcelle n°1122/xxx1, section E de Keispelt et Meispelt, place, d'une contenance de 4,29 ares, située au lieu-dit « Rue de Kopstal », car ladite parcelle longe les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Kehlen numéros 1122/3518 et 1126/177, propriété de la société COPROM S.A. de

Mersch.

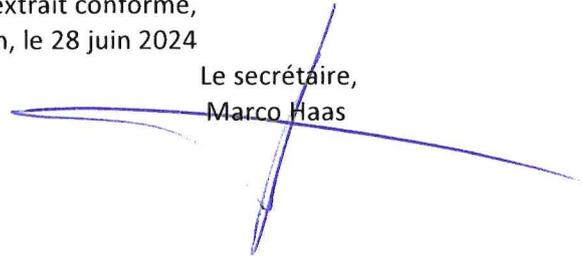
Charge le collège échevinal de procéder à la publication de la présente décision conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux, définie par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13/12/1988.

A Kehlen, date qu'en tête.



Le président,
Félix Elschen

Le conseil communal,
(Suivent les signatures,)
Pour extrait conforme,
Kehlen, le 28 juin 2024



Le secrétaire,
Marco Haas

Commune de KEHLEN Section -E- de Keispelt et Meispelt

Référence Géocad : 10342-10 Levé par : Géocad
Référence Cadastre : xxxxxx Dessiné par : JSA

Echelle : 1 / 250 Lieu et Date : LUXEMBOURG, le 27 mars 2024

Le géomètre officiel : François-Xavier WEBER Signature :



PROJET DE MORCELLEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

*Ce plan ne vaut pas plan à l'acte.
Les limites et les surfaces définitives seront données par le mesurage cadastral.*

LEGENDE DES PARCELLES

Commune de KEHLEN		Section -E- de Keispelt et Meispelt	
Numéro	Nature	Contenance ha a ca	Noms
1122/xxx1	place	00 04 29	Domaine Public Communal
Numéro	Lieu-dit		
1122/xxx1	Rue de Kopstal		
SANS NUMERO CADASTRAL			

Remarque(s) :

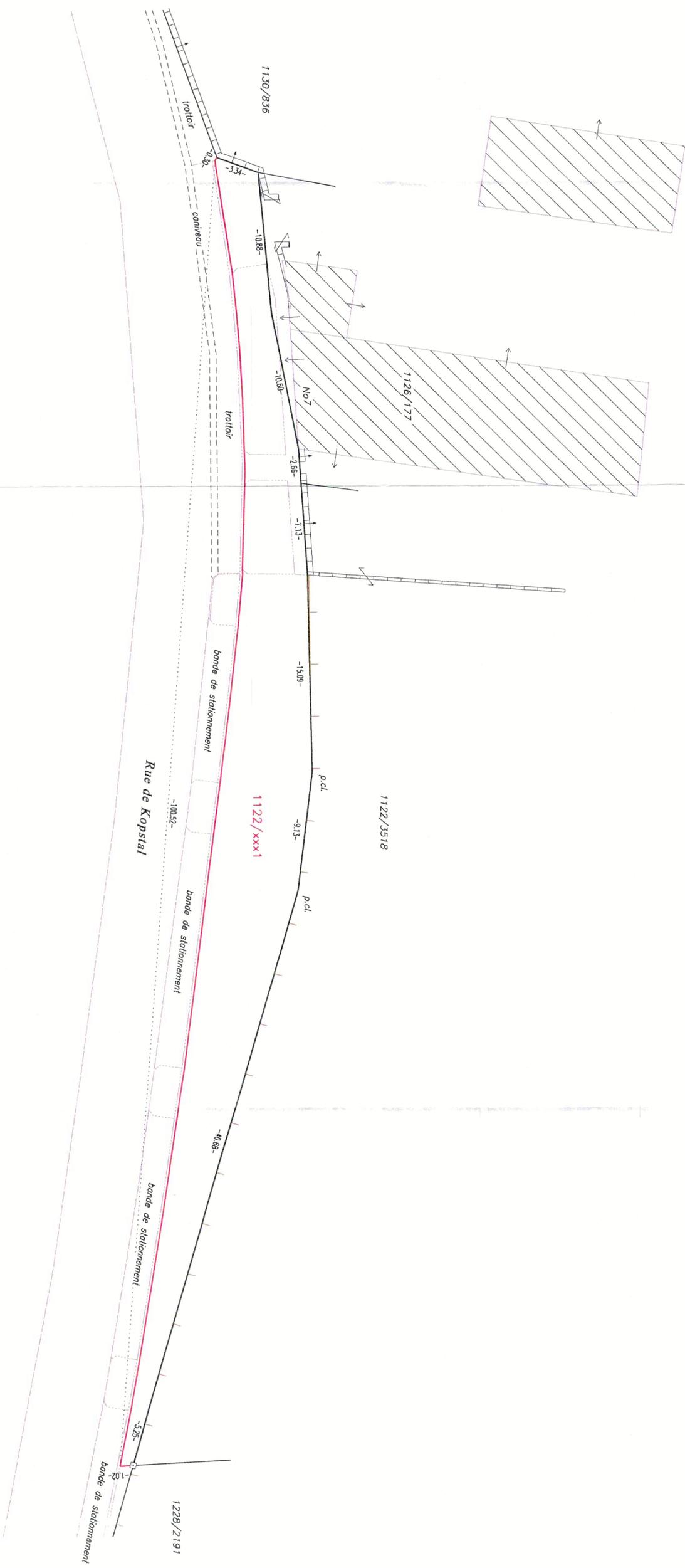
- La légende des points et lignes peut être consultée sur www.cadastre.lu/fr/legende
- La parcelle 1122/xxx1 figurant comme « place » sur ce plan ne peut être considérée comme « place à bâtir » qu'après obtention de toutes les autorisations prévues par la loi.

Appartient à notre décision
du 28 juin 2024, numéro 15.1
Le conseil communal,

Accord pour le contre-emprise

Date: Nom: Signature:

Administration communale de
KEHLEN





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration du cadastre
et de la topographie

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Émis par: Romain SCLISIZZI
Date d'émission: 29/05/2024

COMMUNE: Kehlen
SECTION: E de Keispelt et Meispelt

Échelle approximative:
1:2500



Handwritten signatures and scribbles in blue ink.